

Sous-Préfecture de Compiègne		
Compte rendu de réunion		
Thème	Date	Rédacteur
CSS Gurdebeke	2 octobre 2024	M. Jean MAUPAS
Participants		
<p>La CSS est présidée par Monsieur le Sous-Préfet de Compiègne.</p> <p>Tous les collèges sont représentés: administrations de l'État, élus des collectivités territoriales, associations de protection de l'Environnement, exploitants de l'Installation classée, salariés de l'Installation classée. (Voir feuille de présence).</p>		
<p>M. le Sous-Préfet rappelle l'ordre du jour de la commission et précise qu'un temps d'échange pourra avoir lieu à l'issue des présentations des différents exploitants et de la DREAL.</p>		
Déclarations liminaires		
Présentation de la CSS		
<p><u>Présentation des sociétés</u></p> <p>1/ Société Organosol</p> <p>Les boues réceptionnées proviennent à 50 % de Suez et 50 % de Gurdebeke.</p> <p>Après une année 2022 en baisse, l'année 2023 marque un retour au niveau de fonctionnement nominal du site (au niveau de l'année 2021). Au cours de l'année 2023, 15 982 tonnes de déchets à composer ont été admises sur le site, dont 12 030 tonnes de boues urbaines.</p> <p>Le principal contributeur est la STEP de Lacroix-Saint-Ouen.</p>		

Actions et travaux réalisés en 2023 :
- remplacement d'un bio filtre.

Suite à une mise en demeure de la DREAL le 09/05/2023, une étude odeur et de dispersion a été menée. Les actions correctrices ayant été réalisées, la mise en demeure a été abrogée le 05/10/2023 (cf compte-rendu de la CSS du 21/11/2023).

Une réunion sur cette thématique a été organisée avec les communes le 06/06/2024.

Actions et travaux prévus en 2024 :

- remplacement de la borne du pont bascule ;
- maintenance importante sur le crible ;
- remplacement d'un biofiltre (sur les 2 présents sur le site, 1 est changé chaque année).

En réponse à une question sur le trafic de poids lourds lié à l'activité du site, l'exploitant indique que le flux est estimé à 1 350 camions de 15t/an. Les camions doivent être tous bâchés pendant le transport.

Il a été constaté que certaines bennes utilisées pour alimenter le site sont très anciennes (20 ans a minima) et très usées, ce qui ne permet pas à la bêche de rester durablement en place. Un prestataire fourni le tracteur routier, toutefois, les bennes appartiennent aux collectivités.

Le remplacement des bennes les plus usagées doit être abordé lors d'une prochaine réunion du SMDO.

2/ Présentation de l'inspection des installations classées – GL Organosol

Suite à des plaintes de riverains, la DREAL a fait une inspection du site en juin 2024 sur la thématique des odeurs (sur l'aspect documentaire, gestion des plaintes, gestion des équipements).

Lors de la présence de l'inspecteur, aucune odeur n'a été détectée.

Questions-réponses :

Lors des échanges en salle, Monsieur Lefranc fait état de l'activité de l'association pour recueillir les plaintes des riverains concernant les nuisances olfactives. 197 plaintes ont été recueillies depuis un an, pour 20 % de ces appels, compte-tenu du sens du vent au moment du signalement, il a pu être estimé que les odeurs provenaient du site GL Organosol. Pour les autres plaintes, les odeurs émanaient du site Gurdebeke.

Suite à une question du Sous-préfet, l'association précise que ces 197 plaintes représentent un équivalent de 40 jours de nuisances olfactives par an. Il semble que cela survienne notamment lors des week-ends

alors que le site n'est pas en activité.

Les élus et représentants des riverains actent l'échec des rondes olfactives telles que préconisées dans l'arrêté préfectoral puisque les émissions olfactives arrivent de façon aléatoire (tantôt le matin, en journée, en soirée et même en pleine nuit).

3/ Société Gurdebeke

*** Ancien site – Post exploitation**

M. Gurdebeke répond à une question de M. Blondel qui s'interroge sur la situation de l'ancien site en l'absence d'une présentation spécifique en séance. Une surveillance post-exploitation a été mise en place sur le site du centre de stockage de déchets non dangereux de Moulin-Sous-Touvent. Les eaux de ruissellement, le biogaz et les lixiviats font également l'objet d'un suivi. Rien à signaler. Il n'y a plus de biogaz et donc plus d'odeurs.

Ce point ne faisant plus l'objet d'une présentation en salle, il a été convenu qu'à l'avenir, le rapport de la surveillance du site en post exploitation devra continuer d'être transmis aux membres de la CSS en amont des réunions.

*** Site en cours d'exploitation**

Mme Brimont présente le rapport d'activités 2023 du site de château Gautier.

La présentation a été transmise la veille de la réunion. À l'avenir, cette présentation sera transmise quelques jours avant la réunion, avec accusé réception.

Ce site est autorisé par arrêté préfectoral en date du 4 novembre 2021. La date de fin d'exploitation est fixée au 31 décembre 2029.

Sur l'année 2023, 36 986,3 tonnes de déchets ont été réceptionnés. Pour mémoire, le site est autorisé pour 100 000t par an.

Du 1^{er} janvier au 30 avril 2024, 12 222,05 tonnes ont été réceptionnées. Le casier 8 est en exploitation, des travaux sont en cours sur le casier 9.

Un point est fait sur le contrôle et les prélèvements divers. Aucun incident à signaler.

Des rondes olfactives sont réalisées sur les communes voisines conformément à l'arrêté préfectoral. Un histogramme présente les résultats.

S'agissant des contrôles réalisés sur les rejets aqueux, les mesures des différents piézomètres ne montrent aucune anomalie. Les teneurs en éléments chimiques ne montrent pas d'incidence du fonctionnement de

l'installation sur la nappe phréatique. La vérification des piézomètres est biannuelle.

4/ Présentation de l'inspection des installations classées – Guidebeke

La DREAL fait état de 34 réclamations reçues. Le circuit prévu est le suivant : le riverain adresse son formulaire de réclamation complète à la DREAL (avec copie à la mairie).

La DREAL accuse réception dans les 15 jours. Le traitement des plaintes passe au travers d'un échange avec l'exploitant. Un rapport en réponse sera adressé via la préfecture sur proposition de l'inspection des installations classées. Pour chaque réclamation, la DREAL échange avec l'exploitant afin d'obtenir une explication.

Cependant, dans le cas des exploitants de Moulin sous Touvent, il convient de mettre en œuvre un système d'alerter directement entre le ou les exploitants et les plaignants.

Compte-tenu des nombreuses réclamations reçues ces derniers mois, l'exploitant a réalisé une étude de dispersion olfactive avec différents capteurs sur site mais également dans des lieux d'habitation situés dans des couloirs d'odeurs identifiés. Cette étude est en cours à l'heure actuelle.

Le Sous-préfet demande que cette étude soit menée à son terme et que les résultats soient transmis pour analyse à la DREAL. Suite à cela, une nouvelle réunion exceptionnelle de la CSS sera organisée avant la fin d'année 2024 afin de tirer les leçons de cette étude.

5/ Questions diverses

Le maire de Tracy-le-Mont fait état du ras-le-bol des riverains face à ces épisodes d'odeurs répétés et rappelle qu'il doit la tranquillité aux habitants. Son homologue de Tracy-le-Val indique que la problématique des nuisances olfactives a pris de l'ampleur depuis 1 an et demi, souvent lors des week-ends et même en pleine nuit.

Suite aux échanges, il a été demandé à la DREAL d'améliorer le retour des réclamations transmises aux communes et aux membres des CSS. En outre, un effort de communication à destination des habitants doit être fait.

Le point d'entrée, actuellement la mairie de Moulin-sous-Touvent, ne semble pas opérant. Il est proposé aux communes membres de la CSS d'échanger pour identifier un ou deux points d'entrée pour les numéros d'appels d'urgence. Les communes de Tracy-le-Mont et Tracy-le-Val sont intéressées.

Conclusion

L'ordre du jour étant épuisé, le sous-préfet remercie l'ensemble des participants et propose que la prochaine CSS exceptionnelle se réunisse à la mairie de Tracy-le-Val avant la fin de l'année 2024. La date exacte sera communiquée au plus tôt, le créneau horaire est inchangé, à 14h30.

Le sous-préfet,



Christian GUYARD

